Annexe

DEMANDE D'AUTORISATION

d'exploiter un salon de coiffure, institut de beauté, manucure, pédicure et salon de tatouage

(Article 131 de l'arrêté n°583 S du 9 avril 1954 modifié réglementant l'hygiène et la salubrité publiques dans les établissements français de l'Océanie)

Dossier à fournir avant ouverture d'un établissement, à chaque changement d'activité, de local ou de propriétaire.	**À DEPOSER AU : Centre de santé environnementale** 156 Avenue Georges CLEMENCEAU 98714 PAPEETE – TAHITI

Identification de l'établissement

Responsable de l'établissement (mandataire social et/ou responsable juridique)

Nom : Prénom :

Fonction dans l'établissement :

Coordonnées de l'établissement / responsable Enseigne commerciale : Adresse géographique : Adresse postale : BP : CP : Commune/île :	Tél : Mobile : Courriel : Fax :

Document(s) à joindre à la présente demande d'autorisation (1)

- ☐ Plans d'aménagement de l'établissement et d'implantation des ouvrages d'assainissement à une échelle comprise entre 1/100ème et 1/300ème *(nature des revêtements des sols/murs/plafonds)*
- ☐ Notice détaillée de fonctionnement de l'établissement *(avec précisions des modalités de nettoyage/désinfection des locaux et du matériel, gestion des déchets d'activité de soins pour les tatoueurs, etc.)* datée et signée
- ☐ Certificat médical de l'ensemble du personnel en contact avec la clientèle
- ☐ À fournir **obligatoirement** pour une activité de **tatouage ou de maquillage permanent** :
  - ○ Copie de l'attestation de formation sur les « conditions d'hygiène et de salubrité publique des professionnels mettant en œuvre les techniques de tatouage par effraction cutanée », délivrée par la CCISM ou un organisme agréé métropolitain
  - ○ Copie de la convention établie avec un établissement agréé pour la collecte, le transport et la destruction des déchets d'activités de soins à risque infectieux (DASRI)

Nature de l'activité (1)

☐ Institut de beauté : ☐ Esthétique et soins du corps ☐ Epilation ☐ Massage ☐ Gommage ☐ Soins du visage ☐ Maquillage permanent ☐ Extension de cils ☐ Autres (à préciser) …… ☐ Manucure ☐ Pédicure	☐ Salon de coiffure ☐ Spécialisé type « barbier » ☐ Autres (à préciser) …… ☐ Salon de tatouage : ☐ Moderne ☐ Traditionnel ☐ Maquillage permanent

Signature du responsable de l'établissement

Le :	**Cachet de l'établissement**	**Signature**

Texte réglementaire applicable en matière de certification, de conformité et de sécurité des produits et des services : Loi du Pays n°2008-12 du 26 septembre 2008 modifiée relative à la certification, la conformité et la sécurité des produits et des services

(1) Cocher la ou les cases correspondantes